

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012

À une séance ordinaire tenue le 4 juin 2012, à 19 h 30, à l'emplacement habituel des réunions du conseil, étaient présents :

M. Marcel Corriveau, maire
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2 (absent)
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3 (absente)
Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 25 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Questions découlant du procès-verbal du 28 mai 2012
3. Approbation du procès-verbal du 28 mai 2012
4. Communications écrites au conseil
5. Période de questions des citoyens (15 minutes)
6. Propositions
 - 6a Orientations du conseil municipal pour la séance du conseil d'agglomération du 5 juin 2012 à 16 h 30
 - 6b Renonciation en vertu de l'article 116.1 de la loi L.R.Q. C E-20.001
 - 6c Opposition à un règlement de l'agglomération en vertu de l'article 115 L.R.Q. C E-20.001
 - 6d Direction générale – Représentation au conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale
 - 6e Direction générale – Demande d'ouverture d'une succursale de la SAQ
 - 6f Trésorerie – Autorisation des virements budgétaires reliés aux projets d'investissements
 - 6g Trésorerie – Demande de subvention pour la rue de Lisbonne
 - 6h Trésorerie – Adoption des comptes payés et à payer
 - 6i Communications – Désignation d'un signataire pour le renouvellement de l'entente entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et le Journal de Saint-Augustin-de-Desmaures
 - 6j Communications – Approbation de la subvention annuelle 2012 de la maison des jeunes de Saint-Augustin-de-Desmaures
 - 6k Greffe – Adjudication de contrat – Achat de 40 fûts en béton centrifugé avec 40 potences de couleurs assorties
 - 6l Greffe – Adjudication de contrat – Achat de matériaux granulaires
 - 6m Greffe – Adjudication de contrat – Travaux de scellement de fissures
 - 6n Greffe – Adjudication de contrat – Nettoyage des puisards de rue
 - 6o Ressources humaines – Embauche d'un étudiant à l'aréna au Service des bâtiments, parcs et espaces verts
 - 6p Ressources humaines – Permanence du technicien en informatique – M. Jean-François Gagnon
 - 6q Ressources humaines – Embauche d'un directeur adjoint au Service de l'urbanisme
 - 6r Ressources humaines – Correction – Embauche de personnel saisonnier au Service des bâtiments, parcs et espaces verts
 - 6s Développement économique – Remboursement de l'acompte à 7509219 Canada inc. pour l'annulation de la vente du lot 4 886 010
 - 6t Loisirs – Approbation de la programmation de loisirs automne/hiver 2012-2013 et printemps pour certaines activités, embauche de personnel, adoption de contrats de service et location de gymnases pour les activités de loisirs rattachées
 - 6u Loisirs – Subvention annuelle 2012 pour l'opération de la piscine du Campus Notre-Dame-de-Foy et la gratuité des bains libres

- 6v Loisirs – Prolongation de l'entente de partenariat avec le CNDF visant l'offre de cours socioculturels pour l'automne 2012 et l'hiver 2013
- 6w Bâtiments, parcs et espaces verts – Recommandation de paiement numéro 9 – Construction de la maison des jeunes l'Intrépide
- 6x Travaux publics – Mandat additionnel à la firme CIMA+
- 6y Urbanisme – Appui au développement d'un lot vacant sur la route Tessier
- 7. Matière nécessitant une consultation publique
- 8. Avis de motion et projets de règlement
- 9. Adoption des règlements
 - 9a Adoption du Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2012-321 modifiant le règlement REGVSAD-2009-143 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 150 000 \$
 - 9b Adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2012-319 modifiant le règlement R.R.V.Q. chapitre A-2 (Règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme et l'établissement des droits payables pour les permis et certificats) afin d'autoriser l'émission d'un permis de construction sur un terrain, à l'intérieur d'un projet d'ensemble situé dans les zones PX-4 et RC-9
- 10. Période de questions des citoyens (15 minutes)
- 11. Période d'intervention des membres du conseil
- 12. Clôture de la séance



1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5372, point numéro 1, séance ordinaire du 4 juin 2012

RÉFÉRENCE : Avis de convocation

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juin 2012 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est considérée comme convoquée conformément à la *Loi sur les cités et villes* et aux usages acceptés;

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil municipal considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2. QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 28 MAI 2012

POINT NUMÉRO 2, séance ordinaire du 4 juin 2012

RÉFÉRENCE : Procès-verbal du 28 mai 2012

Questions et commentaires du conseil concernant le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mai 2012.



3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 MAI 2012

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5373, point numéro 3, séance ordinaire du 4 juin 2012

RÉFÉRENCE : Procès-verbal du 28 mai 2012

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mai 2012.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



4. COMMUNICATIONS ÉCRITES AU CONSEIL

POINT NUMÉRO 4, séance ordinaire du 4 juin 2012



5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)

POINT NUMÉRO 5, séance ordinaire du 4 juin 2012



6. PROPOSITIONS

POINT NUMÉRO 6, séance ordinaire du 4 juin 2012



6a ORIENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 5 JUIN 2012 À 16 H 30

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5374, point numéro 6a, séance ordinaire du 4 juin 2012

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 5 juin 2012 et annexes

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé par le conseil d'agglomération du 5 juin 2012 et l'obligation pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de l'étudier en vertu de l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures autorise le maire à intervenir de manière compatible avec les orientations générales de la Ville exprimées par résolution et par l'adoption de son budget et PTI 2012;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures réserve tous ses droits et recours, dont ceux de s'opposer en vertu de l'article 115 de la loi précitée à tout règlement incompatible avec les droits, intérêts et avantages conférés dans le cadre de la reconstitution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6b RENONCIATION EN VERTU DE L'ARTICLE 116.1 DE LA LOI L.R.Q. C E-20.001

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5375, point numéro 6b, séance ordinaire du 4 juin 2012

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 5 juin 2012 et annexes

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal renonce à toute opposition en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* L.R.Q. c. E-20.001 concernant le règlement suivant :

(AUCUNE)



6c OPPOSITION À UN RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION EN VERTU DE L'ARTICLE 115 L.R.Q. C E-20.001

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5376, point numéro 6c, séance ordinaire du 4 juin 2012

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 5 juin 2012 et annexes

(AUCUNE)



6d DIRECTION GÉNÉRALE – REPRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5377, point numéro 6d, séance ordinaire du 4 juin 2012

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT la demande de M. Jacques Langlois, président et directeur général de la Commission de la capitale nationale, d'avoir une représentation de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures au sein de son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE la Ville recommande la présence d'un citoyen de Saint-Augustin-de-Desmaures engagé dans sa communauté et ayant toutes les compétences requises pour siéger à ce conseil d'administration, soit M. Robert Kirouac;

CONSIDÉRANT QUE M. Robert Kirouac accepte le mandat qui est d'une durée de 3 ans;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De nommer M. Robert Kirouac afin de représenter le territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures au sein du conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6e DIRECTION GÉNÉRALE – DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE DE LA SAQ

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5378, point numéro 6e, séance ordinaire du 4 juin 2012

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu récemment une pétition signée par 1 500 citoyens de Saint-Augustin-de-Desmaures voulant l'implantation d'une succursale de la SAQ dans la zone commerciale de la rue de l'Hêtrière;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur s'est développé à un rythme accéléré depuis quelques années sur le plan résidentiel et que l'offre de services demeure incomplète;

CONSIDÉRANT QUE tout développement commercial valable dans ce secteur doit être encouragé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE la Ville requiert des autorités de la SAQ de considérer l'implantation d'une succursale dans la zone commerciale de la rue de l'Hêtrière, dont le centre névralgique se situe aux alentours de l'aréna deux glaces Acti-Vital.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6f TRÉSORERIE – AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES RELIÉS AUX PROJETS D'INVESTISSEMENTS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5379, point numéro 6f, séance ordinaire du 4 juin 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4197

CONSIDÉRANT QUE pour des fins budgétaires, il est utile de répartir les coûts totaux estimés en plusieurs sous-projets pour un meilleur suivi;

CONSIDÉRANT QUE cette répartition peut varier dans le temps en fonction des travaux effectivement réalisés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire respecter les montants prévus aux différents règlements d'emprunt autorisés et que, pour ce faire, elle doit puiser à même les crédits disponibles d'un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QU'un moyen efficace est d'effectuer des virements budgétaires entre sous-projets de façon régulière;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses d'investissement non budgétées peuvent s'avérer essentielles pour le bon déroulement des opérations;

CONSIDÉRANT QUE les directeurs de service doivent puiser à même les crédits disponibles dans leur budget de fonctionnement pour réaliser ces acquisitions;

CONSIDÉRANT QUE les virements budgétaires de moins de 25 000 \$ sont autorisés par le directeur général;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accepter les virements budgétaires déposés en comité plénier par la trésorière le 4 juin 2012.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6g TRÉSORERIE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RUE DE LISBONNE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5380, point numéro 6g, séance ordinaire du 4 juin 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4164

CONSIDÉRANT QUE la Ville a présenté une demande pour l'obtention d'une subvention pour la construction de la rue de Lisbonne;

CONSIDÉRANT QUE la subvention a été accordée pour la partie des coûts admissibles déterminés dans le protocole d'entente signé par la Ville et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 10 novembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE la dernière condition pour obtenir cette subvention est l'adoption d'une résolution modulée par le ministère;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6h TRÉSORERIE – ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5381, point numéro 6h, séance ordinaire du 4 juin 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4205

CONSIDÉRANT le mémoire administratif déposé et le comité plénier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement des comptes à payer selon les listes fournies le 1^{er} juin 2012 pour un montant total de 967 848,57 \$.

D'entériner la liste des comptes payés en mai 2012 ainsi que la liste des prélèvements automatiques pour la période du 1^{er} au 29 mai 2012 au montant de 731 450,56 \$.

Total : 1 699 299,13 \$

Et d'entériner les listes des chèques à ratifier et des comptes à payer déposées le 1^{er} juin 2012.

Financement :	fonds général :	1 246 694,38 \$
	REGVSAD-2009-164 :	8,23
	REGVSAD-2009-152 :	82 869,23
	REGVSAD-2010-201 :	8 953,40
	REGVSAD-2010-219 :	6 849,93
	REGVSAD-2011-278 :	1 133,65
	REGVSAD-2010-252 :	770,33
	REGVSAD-2011-251 :	9 830,36
	REGVSAD-2011-256 :	385,17
	REGVSAD-2011-254 :	13 139,24
	REGVSAD-2011-257 :	22 678,82
	REGVSAD-2011-293 :	16 668,51
	REGVSAD-2011-300 :	171 239,78
	REGVSAD-2011-263 :	77 258,63
	REGVSAD-2011-303 :	3 129,51
	REGL. à venir (cité campus) :	13 820,00
	REGVSAD-2012-318 :	4 669,13
	REGVSAD-2012-308 :	19 200,83

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6i COMMUNICATIONS – DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES ET LE JOURNAL DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5382, point numéro 6i, séance ordinaire du 4 juin 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4198

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée en 2009 entre le Journal de Saint-Augustin-de-Desmaures et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, en ce qui a trait à l'impression et la distribution du Mensuel d'informations municipales (MIM), prendra fin le 24 août prochain;

CONSIDÉRANT QUE le Journal de Saint-Augustin-de-Desmaures offre un service de couverture journalistique très apprécié sur le territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE le Journal de Saint-Augustin-de-Desmaures a manifesté son intérêt à poursuivre le développement de cette relation privilégiée avec la Ville et ses différents intervenants;

CONSIDÉRANT QUE le Journal de Saint-Augustin-de-Desmaures offre un produit final à la hauteur des attentes de la Ville, mais aussi des Augustinoises et Augustinois;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De reconduire l'entente actuellement en cours avec le Journal de Saint-Augustin-de-Desmaures et son directeur, M. Pierre Cassivi, en y apportant quelques modifications;

D'autoriser M^{re} Caroline Nadeau, greffière, ou sa remplaçante, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures ladite entente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6j COMMUNICATIONS – APPROBATION DE LA SUBVENTION ANNUELLE 2012 DE LA MAISON DES JEUNES DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5383, point numéro 6j, séance ordinaire du 4 juin 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4206

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes de Saint-Augustin-de-Desmaures œuvre au sein de notre communauté depuis déjà de nombreuses années.

CONSIDÉRANT QU'elle accompagne les jeunes dans leur évolution par l'entremise de diverses activités;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes de Saint-Augustin-de-Desmaures est une association reconnue par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures respectant tous les critères de reconnaissance selon la politique actuellement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'effectuer le paiement d'une subvention de 44 000 \$ en quatre versements égaux :

4 juin 2012 : 11 000 \$

30 juin 2012 : 11 000 \$

30 septembre 2012 : 11 000 \$

31 décembre 2012 : 11 000 \$

QUE M^{me} Marie-Julie Cossette, conseillère municipale, assiste à la prochaine rencontre du conseil d'administration de la Maison des jeunes à titre de membre à part entière de ce dernier, comme mentionné dans la résolution numéro RVSAD-2012-5355;

QUE M^{me} Cossette, à titre de membre du conseil d'administration de la Maison des jeunes, se retire de discussions lors des comités pléniers de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et des votes en séance du conseil municipal qui auront trait à la Maison des jeunes et lorsqu'elle pourrait se retrouver en conflit d'intérêts de par sa fonction de conseillère municipale;

QUE le ou les versements dus soient remis par M^{me} Cossette lors de la première séance à laquelle elle assistera à titre de membre à part entière du conseil d'administration de la Maison des jeunes.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6k GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – ACHAT DE 40 FÔTS EN BÉTON CENTRIFUGÉ AVEC 40 POTENCES DE COULEURS ASSORTIES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5384, point numéro 6k, séance ordinaire du 4 juin 2012

RÉFÉRENCE : AOVSAAD-2012-268

CONSIDÉRANT QUE la Ville a lancé un appel d'offres public AOVSAAD-2012-268 pour l'achat de 40 fûts en béton centrifugé avec 40 potences de couleurs assorties;

CONSIDÉRANT QUE le contrat doit être adjugé au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont soumissionné pour ledit appel d'offres public, soit Wesco Distribution Canada et Westburne Québec Groupe Électricité ;

CONSIDÉRANT QUE ces entreprises ont soumis leurs prix dans les délais requis, soit le 4 juin 2012 à 11 h;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique de l'appel d'offres AOVSAAD-2012-268 a été prévue et s'est déroulée le 4 juin 2012 entre 11 h et 11 h 30;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises ont soumissionné les prix suivants n'incluant pas les 40 supports à jardinières :

Wesco Distribution Canada : 86 961,34 \$ taxes incluses

Westburne Québec Groupe Électricité : 80 482,50 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont conformes aux conditions et aux instructions de l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour l'achat de 40 fûts en béton centrifugé avec 40 potences de couleurs assorties au plus bas soumissionnaire conforme, soit Westburne Québec Groupe Électricité pour un montant de 80 482,50 \$ taxes incluses, le tout n'incluant pas les 40 supports à jardinières;

De décréter que les fonds du projet sont disponibles à même le Règlement d'emprunt parapluie n° REGVSAD-2011-300.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6I GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – ACHAT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5385, point numéro 6I, séance ordinaire du 4 juin 2012

RÉFÉRENCE : AOVSAAD-2012-281

CONSIDÉRANT QUE la Ville a lancé un appel d'offres public AOVSAAD-2012-281 pour l'achat de matériaux granulaires pour la période du 1^{er} juin au 1^{er} novembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises étaient invitées à soumissionner pour chacun des 8 lots de matériaux, soit le sable de remplissage classe A (MG-112), la criblure de pierre 0-5 mm, le granulats concassés calcaire MG-20, le granulats concassés granitiques MG-20, le granulats concassés granitiques MG-56, le granulats concassés 14-28 ou 10-31 mm, le granulats concassés granitiques 100-200 mm et le granulats concassés 300-600 mm;

CONSIDÉRANT QUE les contrats doivent être adjugés aux plus bas soumissionnaires conformes;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont soumissionné pour ledit appel d'offres public, soit Transport L & R Martel inc., Construction et Pavage Portneuf inc., Les entreprises P.E.B. et Carrière Québec;

CONSIDÉRANT QUE ces entreprises ont soumis leurs prix dans les délais requis, soit le 1^{er} juin 2012 à 11 h 30;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique de l'appel d'offres AOVSAD-2012-281 a été prévue et s'est déroulée le 1^{er} juin 2012 entre 11 h 30 et 12 h;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises ont soumissionné les prix suivants :

	Transport L & R	Pavage Portneuf	PEB	Carrière QC
1-Sable de remplissage classe A (MG-112)	105 000	73 875	123 750	N/A
2-Criblure de Pierre 0-5 mm	N/A	2 200	N/A	2 250
3-Granulat concassé calcaire MG-20	N/A	N/A	N/A	7 000
4-Granulat concassé granitique MG-20	N/A	99 375	140 625	105 750
5-Granulat concassé granitique MG-56	N/A	2 650	N/A	2 820
6-Granulat concassé 14-28 ou 10-31 mm	N/A	5 600	N/A	5 915
7-Granulat concassé 100-200 mm	N/A	2 400	3 487,50	2 550
8-Granulat concassé 300-600 mm	N/A	1 900	2 875,00	N/A

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont conformes aux conditions et instructions de l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger les contrats suivants aux plus bas soumissionnaires conformes, soit :

- ▶ Lot 1 : pour l'achat de sable de remplissage classe A (MG-112), à Construction et Pavage Portneuf inc. pour un montant de 73 875 \$, taxes non incluses;
- ▶ Lot 2 : pour l'achat de criblure de pierre 0-5 mm, à Construction et Pavage Portneuf inc. pour un montant de 2 200 \$ taxes non incluses;
- ▶ Lot 3 : pour l'achat de granulat concassé calcaire MG-20 à Carrière Québec pour un montant de 7 000 \$, taxes non incluses;
- ▶ Lot 4 : pour l'achat de granulat concassé granitique MG-20 à Construction et Pavage Portneuf inc. pour un montant de 99 375 \$, taxes non incluses;
- ▶ Lot 5 : pour l'achat de concassé granitique MG-56 à Construction et Pavage Portneuf inc. pour un montant de 2 650 \$, taxes non incluses;
- ▶ Lot 6 : pour l'achat de granulat concassé 14-28 ou 10-31 mm, à Construction et Pavage Portneuf inc. pour un montant de 5 600 \$, taxes non incluses;
- ▶ Lot 7 : pour l'achat de granulat concassé 100-200 mm, à Construction et Pavage Portneuf inc. pour un montant de 2 400 \$, taxes non incluses;
- ▶ Lot 8 : pour l'achat de granulat concassé 300-600 mm, à Construction et Pavage Portneuf inc. pour un montant de 1 900 \$, taxes non incluses;

De décréter que les fonds du projet sont disponibles à même les prévisions budgétaires de la Ville et divers projets d'investissements prévus au Programme triennal d'immobilisations.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6m GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5386, point numéro 6m, séance ordinaire du 4 juin 2012

RÉFÉRENCE : AOVSAD-2012-263

CONSIDÉRANT QUE la Ville a lancé un appel d'offres public AOVSA-2012-263 pour des travaux de scellement de fissures;

CONSIDÉRANT QUE le contrat doit être adjugé au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont soumissionné pour ledit appel d'offres public, soit Construction DJL inc., Groupe Lefebvre, Cimota inc. et Scellements JF inc.;

CONSIDÉRANT QUE ces entreprises ont soumis leur prix dans les délais requis, soit le 1^{er} juin 2012 à 11 h;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique de l'appel d'offres AOVSA-2012-263 a été prévue et s'est déroulée le 1^{er} juin 2012 entre 11 h et 11 h 30;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises ont soumissionné les prix suivants :

- ▶ Construction DJL inc. : 66 455,55 \$ taxes incluses;
- ▶ Groupe Lefebvre : 43 667,50 \$ taxes incluses;
- ▶ Cimota inc. : 35 136,36 \$ taxes incluses;
- ▶ Scellements JF inc. : 38 897,20 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont conformes aux conditions et instructions de l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour le scellement de fissures au plus bas soumissionnaire conforme, soit Cimota inc. pour un montant de 35 136, 36 \$ taxes incluses;

De décréter que les fonds du projet sont disponibles à même les prévisions budgétaires 2012.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6n GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – NETTOYAGE DES PUISARDS DE RUE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5387, point numéro 6n, séance ordinaire du 4 juin 2012

RÉFÉRENCE : AOVSA-2012-280

CONSIDÉRANT QUE la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation AOVSA-2012-280 pour effectuer le nettoyage des puisards de rue;

CONSIDÉRANT QUE le contrat doit être adjugé au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont soumissionné pour ledit appel d'offres public, soit Veolia et Sani-Orléans inc.;

CONSIDÉRANT QUE ces entreprises ont soumis leur prix dans les délais requis, soit le 1^{er} juin 2012 à 10 h 30;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique de l'appel d'offres AOVSA-2012-280 a été prévue et s'est déroulée le 1^{er} juin 2012 entre 10 h 30 et 11 h;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises ont soumissionné les prix suivants:

- ▶ Veolia :
Contrat 1 an : 37 769,29 \$ taxes incluses
Contrat 3 ans : 37 458,85 \$/ année, taxes incluses
- ▶ Sani-Orléans inc. :
Contrat 1 an : 31 043,25 \$ taxes incluses
Contrat 3 ans : 31 043,25 \$/année, taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont conformes aux conditions et instructions de l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour effectuer le nettoyage des puisards de rue au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sani-Orléans inc. pour une durée d'un an, au montant de 31 043,25 \$ taxes incluses;

De décréter que les fonds du projet sont disponibles à même les prévisions budgétaires 2012.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6o RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT À L'ARÉNA AU SERVICE DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5388, point numéro 6o, séance ordinaire du 4 juin 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4157

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'optimiser le travail à l'aréna pendant la période des vacances estivales et que la Ville a procédé à un appel de candidatures en avril (ACVSAD-2012-242);

CONSIDÉRANT QUE le recours à des étudiants est encouragé par la Ville et qu'il contribue à la formation de la relève;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'un étudiant pourra favoriser la bonne marche des activités de l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE M. Cédric Houle Lavoie possède les compétences et le potentiel nécessaires pour exercer lesdites fonctions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'embaucher M. Cédric Houle Lavoie comme étudiant à l'aréna au Service des bâtiments, parcs et espaces verts à compter du 4 juin 2012, selon la politique de rémunération des étudiants et stagiaires en vigueur.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6p RESSOURCES HUMAINES – PERMANENCE DU TECHNICIEN EN INFORMATIQUE – M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5389, point numéro 6p, séance ordinaire du 4 juin 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4199

CONSIDÉRANT QUE selon la convention collective des employés cols blancs à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, une période de probation et d'essai d'un an est prévue pour évaluer tout nouvel employé;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-François Gagnon a été nommé technicien en informatique au Service des technologies de l'information (TI) le 15 juin 2011;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-François Gagnon a rempli avec succès les critères le menant à une permanence, tel que déterminé à la convention collective des employés cols blancs;

CONSIDÉRANT QUE M. Gagnon a déjà complété sa période de probation et d'essai avec succès et a atteint les objectifs requis;

CONSIDÉRANT QUE l'ancienneté est reconnue à la date d'embauche;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'approuver la permanence de M. Jean-François Gagnon, technicien en informatique au Service des technologies de l'information (TI), à compter du 15 juin 2012.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6q RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR ADJOINT AU SERVICE DE L'URBANISME

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5390, point numéro 6q, séance ordinaire du 4 juin 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4200

CONSIDÉRANT QU'à la suite du départ de M. Jean-François Guillot, le 18 mai dernier, le poste de directeur adjoint au Service de l'urbanisme est vacant;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a rencontré M. Étienne Pelletier lors d'une première entrevue;

CONSIDÉRANT QUE M. Pelletier a été convoqué pour une deuxième étape du processus pour un test psychométrique;

CONSIDÉRANT QUE M. Étienne Pelletier possède les compétences et le potentiel nécessaires pour exercer lesdites fonctions reliées à ce poste;

CONSIDÉRANT QUE la prise de références a été effectuée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'embaucher M. Étienne Pelletier à titre de directeur adjoint au Service de l'urbanisme suivant la rémunération et les conditions de travail établies selon la politique en vigueur pour le personnel-cadre de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6r RESSOURCES HUMAINES – CORRECTION – EMBAUCHE DE PERSONNEL SAISONNIER AU SERVICE DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5391, point numéro 6r, séance ordinaire du 4 juin 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4148

CONSIDÉRANT QUE le 7 mai 2012, la Ville a adopté une résolution n° RVSAD-2012-5285 afin d'approuver l'embauche de M^{me} Mélanie Ratté et de M. Étienne Savard à titre de journaliers temporaires au Service des bâtiments, parcs et espaces verts, à compter du 23 mai 2012 et de nommer M^{me} Mélanie Ratté à titre de chef d'équipe au Service des bâtiments, parcs et espaces verts pour la saison 2012;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution comporte une erreur dans son titre et son libellé puisqu'elle devrait traiter d'embauche de personnel saisonnier plutôt que temporaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De corriger la résolution n° RVSAD-2012-5285 afin d'y lire : D'approuver l'embauche de M^{me} Mélanie Ratté et de M. Étienne Savard à titre de journaliers saisonniers au Service des bâtiments, parcs et espaces verts, à compter du 23 mai 2012 et de nommer M^{me} Mélanie Ratté à titre de chef d'équipe au Service des bâtiments, parcs et espaces verts pour la saison 2012.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6s DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – REMBOURSEMENT DE L'ACOMPTE À 7509219 CANADA INC. POUR L'ANNULATION DE LA VENTE DU LOT 4 886 010

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5392, point numéro 6s, séance ordinaire du 4 juin 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4204

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 7509219 Canada inc. a donné un acompte de 175 000 \$ le 14 mai 2012 pour l'acquisition du lot 4 886 010 en assurant de l'urgence de son projet et de la nécessité de débiter la construction d'un bâtiment, dans un délai de 12 mois après l'acte notarié;

CONSIDÉRANT QUE ce délai rapide de construction a permis à la Ville de concéder une réduction du prix de vente du terrain et qu'une promesse d'achat-vente a été préparée avec la mention du délai de 12 mois pour le début de la construction.

CONSIDÉRANT QUE par la suite, les représentants de cette compagnie ont fait savoir à la Ville qu'ils n'étaient pas en mesure de garantir un début de la construction dans les douze premiers mois après l'acte de vente notarié, et qu'il a été convenu mutuellement de mettre fin au projet de la vente du terrain ayant le numéro de lot 4 886 010;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 7509219 Canada inc. avait donné un acompte de 175 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De rembourser l'acompte au montant de 175 000 \$ à 7509219 Canada inc., à la suite de l'annulation de la promesse d'achat-vente entre les parties.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6t LOISIRS – APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DE LOISIRS AUTOMNE/HIVER 2012-2013 ET PRINTEMPS POUR CERTAINES ACTIVITES, EMBAUCHE DE PERSONNEL, ADOPTION DE CONTRATS DE SERVICE ET LOCATION DE GYMNASES POUR LES ACTIVITES DE LOISIRS RATTACHEES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5393, point numéro 6t, séance ordinaire du 4 juin 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4201

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit recourir au service de plusieurs professionnels dans différents domaines dans le but d'offrir à ses citoyens un programme de loisirs diversifié à un coût abordable;

CONSIDÉRANT QUE des employés sont embauchés pour offrir certaines activités et que dans d'autres cas, des contrats de service sont plus avantageux. La Ville doit également louer des gymnases dans différentes écoles de la Commission scolaire des Découvreurs et au Campus Notre-Dame-de-Foy;

CONSIDÉRANT QUE les professeurs de Saint-Augustin ont démontré, depuis plusieurs années, leurs compétences dans leur domaine respectif pour la prestation de formations ou d'ateliers dans divers domaines, et tel qu'expliqué en comité plénier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser la greffière, ou sa remplaçante, à signer, au nom du Service des loisirs, les ententes avec les parties décrites pour l'enseignement des diverses activités sportives, culturelles et récréatives et effectuer les paiements associés.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6u LOISIRS – SUBVENTION ANNUELLE 2012 POUR L'OPERATION DE LA PISCINE DU CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY ET LA GRATUITE DES BAINS LIBRES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5394, point numéro 6u, séance ordinaire du 4 juin 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4202

CONSIDÉRANT QU'en 1999, la Ville contractait un bail avec le Campus Notre-Dame-de-Foy pour la location, avec garantie de jouissance paisible, de la piscine intérieure et du local dans lequel se trouve la piscine. Le bail est alors consenti pour une période de vingt (20) ans débutant le 1^{er} septembre 1999 pour se terminer le 31 août 2018,

moyennant un loyer global de neuf cent trente-huit mille dollars (938 000 \$) pour sa durée totale, représentant la participation du locataire au coût des infrastructures louées;

CONSIDÉRANT QU'en 2004, la Ville de Québec – Arrondissement Laurentien a pris position afin de verser un montant de 200 000 \$ pour l'année d'opération 2004-2005 du Campus. Après la défusion en 2006, des subventions annuelles partagées par la Ville de Québec et celle de Saint-Augustin-de-Desmaures ont été versées chaque année au Campus Notre-Dame-de-Foy pour l'opération de la piscine;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le Campus Notre-Dame-de-Foy d'augmenter de façon graduelle les salaires des sauveteurs et moniteurs de piscine afin d'offrir des salaires compétitifs et de retenir son personnel, pour l'année financière 2012 et 2013, un montant total de 276 500 \$ est considéré pour répondre aux préoccupations et aux besoins du Campus pour l'opération de la piscine. Ce montant est réparti au prorata de l'utilisation de la piscine par les résidents des deux villes, soit 45 % pour Québec et 55 % pour Saint-Augustin-de-Desmaures. À cela s'ajoute un supplément de 18 000 \$ pour la gratuité des bains libres, réparti également;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec participe pour un montant de 124 425 \$ pour l'opération de la piscine et de 9 000 \$ pour les bains libres et qu'il conviendrait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de déboursier un montant de 152 075 \$ pour l'opération de la piscine et de 9 000 \$ pour la gratuité des bains libres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le directeur général à effectuer au Campus Notre-Dame-de-Foy, en 2012, le paiement d'une subvention totale de 161 075 \$ pour l'année financière 2012, conformément au bail entériné en 1999 par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (152 075 \$ pour l'opération de la piscine intérieure et 9 000 \$ pour les bains libres). Les paiements seront effectués en deux versements comme suit:

- ▶ Le 18 juin : 76 000 \$ (subvention d'opérations) + 4 500 \$ (bains libres)
- ▶ Le 7 septembre : 76 075 \$ (subvention d'opérations) + 4 500 \$ (bains libres)

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6v LOISIRS – PROLONGATION DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LE CNDP VISANT L'OFFRE DE COURS SOCIOCULTURELS POUR L'AUTOMNE 2012 ET L'HIVER 2013

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5395, point numéro 6v, séance ordinaire du 4 juin 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4203

CONSIDÉRANT QUE la Ville a conclu, pour les saisons d'automne et d'hiver 2010-2011 et 2011-2012, une entente avec le Campus Notre-Dame-de-Foy pour offrir des cours socioculturels sur le site du CNDP, avec possibilité de renouvellement jusqu'en 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens ont pu profiter des activités supplémentaires qui ont été offertes par le CNDP à un coût plus avantageux et que le Service des loisirs est désireux de renouveler cette entente pour améliorer sa programmation de l'automne 2012 et de l'hiver 2013;

CONSIDÉRANT QUE ces cours sont offerts à la population de Saint-Augustin-de-Desmaures à un tarif préférentiel, s'adressent principalement à une clientèle adulte et sont garants d'une institution collégiale reconnue;

CONSIDÉRANT QUE la Ville participe financièrement à raison de 15 % pour chaque inscription, soit 15 \$ par personne par tranche de 100 \$. Étant donné la croissance constante de la population, il est des plus avantageux pour la Ville de s'associer à une institution d'enseignement déjà reconnue sur son territoire afin d'offrir une plus grande sélection de cours de qualité à sa population;

CONSIDÉRANT QUE les cours privilégiés sont du domaine des langues (anglais principalement, espagnol), de l'informatique, de la photographie numérique, de la finance et de nature plus récréative telle que la préparation de sushis, la connaissance des fromages et l'initiation aux danses tropicales;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser la greffière ou sa remplaçante à signer l'entente supplémentaire n° 2 avec le CNDP pour prolonger l'offre de programmes socioculturels aux résidents de Saint-Augustin-de-Desmaures pour les saisons d'automne 2012 et d'hiver 2013;

D'affecter un budget correspondant à 15 % des inscriptions des résidents de Saint-Augustin-de-Desmaures aux activités du CNDP inscrites à la programmation des loisirs en paiement des factures au CNDP pour un montant maximal de 7 000 \$ pour les saisons d'automne 2012 et d'hiver 2013.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6w BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMERO 9 – CONSTRUCTION DE LA MAISON DES JEUNES L'INTREPIDE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5396, point numéro 6w, séance ordinaire du 4 juin 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4193

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour la construction de la maison des jeunes l'Intrépide ont été effectués avec succès;

CONSIDÉRANT QU'il y avait une retenue de 2 283,04 \$ sur ce projet et que tous les travaux ont été effectués selon les normes. Ce montant constitue le paiement final pour la maison des jeunes l'Intrépide;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte engagé pour ce dossier, Jean-Claude Gauthier, recommande le paiement de 2 283,04 \$, taxes incluses, ce qui représente le paiement des retenues et, par le fait même, le paiement final pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement de 2 283,04 \$ en faveur de Meunier GPR inc. pour les travaux de construction de la maison des jeunes l'Intrépide, à même les crédits du Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2010-201.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6x TRAVAUX PUBLICS – MANDAT ADDITIONNEL À LA FIRME CIMA+

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5397, point numéro 6x, séance ordinaire du 4 juin 2012

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres n° AOVSAAD-2011-212 pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour le plan directeur de circulation, un mandat additionnel doit être accordé, tout en respectant les modalités convenues à la loi;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services professionnelle de CIMA+ a été reçue le 5 mars dernier, énonçant les mandats additionnels à être effectués;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De mandater la firme CIMA+ selon les modalités convenues à l'offre de service en date du 5 mars 2012.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6y URBANISME – APPUI AU DÉVELOPPEMENT D'UN LOT VACANT SUR LA ROUTE TESSIER

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5398, point numéro 6y, séance ordinaire du 4 juin 2012

RÉFÉRENCE : note de service

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec et le Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD version du 31 décembre 2005 applicable à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures) doivent être modifiés;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation du terrain visé à des fins d'habitation requiert l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et qu'à cette fin, une résolution du conseil municipal quant à sa recommandation est nécessaire (art. 58.1 LPTAA);

CONSIDÉRANT QUE toute demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, de lotissement et d'aliénation est irrecevable, à moins d'un projet de règlement adopté relativement au règlement de zonage, ou de conformité au schéma (art. 58.5 LPTAA);

CONSIDÉRANT la possibilité restreinte d'utilisation à des fins agricoles du lot 2 814 264 enclavé entre un cours d'eau (côté est) et un îlot déstructuré (17 habitations – côté ouest);

CONSIDÉRANT la superficie limitée dudit lot (2,97 ha), et l'absence d'impact additionnel pour les établissements de production animale avec une distance équivalente ou supérieure aux habitations existantes (320 mètres);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De déposer à l'agglomération de Québec une demande de modification du Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec afin d'intégrer le lot 2 814 264 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, à même un hameau résidentiel (HR).

Adopté à l'unanimité par les élus votants



7. MATIÈRE NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE

POINT NUMÉRO 7, séance ordinaire du 4 juin 2012



8. AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENT

POINT NUMÉRO 8, séance ordinaire du 4 juin 2012



9. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

POINT NUMÉRO 9, séance ordinaire du 4 juin 2012



9a ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO REGVSAD-2012-321 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REGVSAD-2009-143 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 1 150 000 \$

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5399, point numéro 9a, séance ordinaire du 4 juin 2012

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2012-321

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2012-321 modifiant le Règlement REGVSAD-2009-143 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 150 000 \$.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



9b ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2012-319 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R.R.V.Q. CHAPITRE A-2 (RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME ET L'ÉTABLISSEMENT DES DROITS PAYABLES POUR LES PERMIS ET CERTIFICATS) AFIN D'AUTORISER L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION SUR UN TERRAIN, À L'INTÉRIEUR D'UN PROJET D'ENSEMBLE SITUÉ DANS LES ZONES PX-4 ET RC-9

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5400, point numéro 9b séance ordinaire du 4 juin 2012

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2012-321

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2012-319 modifiant le règlement R.R.V.Q. chapitre A-2 (Règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme et l'établissement des droits payables pour les permis et certificats) afin d'autoriser l'émission d'un permis de construction sur un terrain, à l'intérieur d'un projet d'ensemble situé dans les zones PX-4 et RC-9.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



10. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)

POINT NUMÉRO 10, séance ordinaire du 4 juin 2012



11. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

POINT NUMÉRO 11, séance ordinaire du 4 juin 2012



12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5401, point numéro 12, séance ordinaire du 4 juin 2012

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 4^e jour du mois de juin 2012 à 20 h 32 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

Marcel Corriveau, maire

M^e Danielle Tremblay, greffière adjointe